

Nombre :
de Membres en exercice 67
de Présents 42
de Votants 49
Quorum 34

Date de convocation : 7 novembre 2018

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
13 NOVEMBRE 2018 - 20 heures**

L'an deux mil dix-huit,
le treize novembre, le Conseil municipal de la Commune de Val-au-Perche,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de la commune
déléguée du Theil-sur-Huisne, sous la Présidence de Mme Martine GEORGET, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme GEORGET, M. THIROUARD, Mme NOIRAUULT, M. DUTERTRE, Mme VAIL, M. BLASQUE, Mmes TURMEL, RENARD, MM. KÄSER, SURCIN, ROCCA, GARNIER, MAUFAY P., PLESSIS, Mmes BAPTISTE, MAUFAY C., PIGEOT, FERNANDES, M. LHERAULT JC., Mme CHOUANARD, MM. GUY, BUGEY, MIGNOT, Mme DARRY, MM. SOUVRE, SCHALK, POLICE, SAUVEE, Mme BOIMARE, M. FRANÇOIS, Mme BILLON, MM. TRUILLET, HEE, CRENIER, Mmes LAMBERT, LAUNAY, GUILLIN, SEVRIN C. (arrivée à 20h30), MM. GOULET, BOURGOIN, COUTE, VALLET.

ABSENTS EXCUSÉS : M. JOUSSELIN (pouvoir à M. MAUFAY C.), Mme AMELIN (pouvoir à Mme NOIRAUULT), Mme HOOD (pouvoir à Mme CHOUANARD), Mme DELOGE (pouvoir à M. HEE), Mme MOUSSET (pouvoir à M. FRANCOIS), M. DUBOIS (pouvoir à M. CRENIER), M. CONON (pouvoir à Mme VAIL), Mme HARRIS.

ABSENTS : M. SEVRIN P., Mme RENIER, MM. DUCLOS, BAILLIARD, SINEAU, HAMARD, Mme GIORNO, MM. MINOSIO, APPERT, FERCHAUD, VOISIN, CHEVALLIER, MAY, Mme BROUARD, MM. MAIGNON, MAILLET, THIBAUT.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GUY.

Madame le Maire indique qu'il convient de supprimer de l'ordre du jour le point concernant le « Budget annexe de la station-service : choix de l'établissement prêteur pour l'emprunt de 200 000 € à réaliser », tous les éléments n'étant pas en notre possession. Ce point sera abordé lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 16 octobre 2018**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 16 octobre 2018.

- **Voirie**

◦ ***Convention pour l'implantation d'une antenne-relais par l'opérateur FREE***

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 7 novembre 2017, le Conseil municipal s'est prononcé sur l'implantation d'une antenne-relais par l'opérateur « FREE » sur la commune déléguée de Mâle au lieu-dit « Les Bégaudières ».

Cette implantation ayant été déplacée de quelques mètres, une nouvelle convention d'occupation du domaine public doit être mise en place sachant que les autres conditions demeurent inchangées :

- durée de 12 ans, renouvelable par tacite reconduction,
- redevance de 3 000 € net par an.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation du domaine public pour l'implantation d'une antenne-relais sur le territoire communal par l'opérateur FREE pour une durée de 12 ans, renouvelable par tacite reconduction, pour une redevance de 3 000 € net par an.

- **Finances**

- ***Budget principal : décision modificative N° 4***

M. THIROUARD, Adjoint en charge des Finances, propose au Conseil municipal de modifier comme suit le Budget Primitif 2018 pour permettre le financement de la procédure de reprise de certaines concessions au cimetière de la commune déléguée de Mâle (2 000 € avaient été prévus initialement au Budget primitif).

<u>section de fonctionnement</u>	<u>dépenses</u>	<u>recettes</u>
	TTC	TTC
TOTAL	0 €	0 €
<u>section d'investissement</u>	<u>dépenses</u>	<u>recettes</u>
	TTC	TTC
<u>opération 1802 – cimetières</u>		
article 2116	+ 18 000 €	
O20 Dépenses imprévues	- 18 000 €	
TOTAL	0 €	0 €

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil municipal :

- accepte les transferts de crédits tels qu'énoncés ci-dessus.

- **Commerce**

- ***Contrat de maintenance de la station-service***

Madame le Maire rappelle qu'afin d'assurer le bon fonctionnement des appareils distributeurs d'hydrocarbures et des équipements annexes (automates de paiement, équipements monétiques et logiciels) de la station-service, il est nécessaire de mettre en place un contrat de maintenance.

La société MADIC, attributaire de ce lot, propose dans la prolongation de sa garantie constructeur, un contrat aux conditions suivantes :

- Tarif : 1^{ère} année = 0 € (garantie), 2^{ème} année = 3 445 € HT, 3^{ème} année = 4 019 € HT, 4^{ème} année = 4 593 € HT, 5^{ème} année = 5 167 € HT.

Après en avoir discuté, le Conseil municipal, souhaite reporter ce point au prochain Conseil municipal.

- ***Devis pour l'installation de la vidéosurveillance***

Madame le Maire indique que la société MADIC qui assure déjà l'installation de la station-service propose un devis concernant l'installation de la vidéosurveillance.

Le devis s'élève à 4 427 € HT soit 5 312.40 € TTC.

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal, à 48 voix Pour et 1 abstention :

- décide d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer le devis pour un montant de 4 427.00 € HT, soit 5 312.40 € TTC.

La dépense sera imputée d'une part, sur l'opération d'aire de covoiturage du budget principal de la commune, et d'autre part sur le budget annexe de la station-service.

- **Personnel**

- ***Recensement de la population 2019 : fixation du nombre d'agents recenseurs et du montant de leur rémunération***

Madame le Maire rappelle que le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 17 février 2019.

Dans le cadre de la préparation des opérations de ce recensement, elle fait savoir qu'il est nécessaire de fixer le nombre des agents recenseurs qui seront chargés de la collecte des informations et de déterminer le montant de leur rémunération, sachant que la commune percevra une dotation forfaitaire de recensement d'un montant de 7 333 €.

Mme Fabienne FILLIEUL sera nommée, par arrêté, coordonnateur communal.

Cinq propositions concernant le calcul de la rémunération sont proposées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer le nombre d'agents recenseurs à onze,
- de verser à chacun une rémunération forfaitaire calculée selon le nombre d'habitants (1/3), selon le nombre de districts (1/3) et selon le nombre de logements (1/3) incluant les frais kilométriques et les séances de formation,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2019,
- de charger Madame le Maire de procéder au recrutement.

Cette rémunération sera versée fin février 2019.

- **Alimentation en eau potable**

- ***Présentation des Rapports annuels 2017 sur le Prix et la Qualité du Service public d'alimentation en eau potable des SIAEP du Bassin de l'Huisne et de Nocé***

M. TRUILLET, Président du SIAEP du Bassin de l'Huisne, présente le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'eau potable 2017 pour le SIAEP du Bassin de l'Huisne. Le nombre d'habitants desservis est de 5 168 en 2017. Le prix TTC du service au m³ pour 120 m³ est de 1.92 €.

M. GOULET, délégué au SIAEP de Nocé, présente le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'eau potable 2017 pour le SIAEP, secteur Rémalard, qui fait l'objet d'un second rapport. Le nombre d'habitants desservis est de 9 270 en 2017. Le prix TTC du service au m³ pour 120 m³ est de 2.03 €.

- **Questions diverses**

⇒ M. TRUILLET, Adjoint au Maire en charge des travaux, précise que l'étude sur la transformation de l'école privée en maison des associations et accueil de loisirs est toujours en cours : un nouveau chiffrage est attendu, en maintenant l'existant (sans extension).

⇒ M. BUGÉY, Adjoint au maire en charge du commerce, indique que les travaux de la station-service devraient se terminer en janvier 2019.

Concernant l'espace commercial, les sociétés Casino et Intermarché ne donnent plus de nouvelles. Une rencontre est prévue avec la centrale Super U le 23 novembre prochain. La prochaine commission « commerce » est prévue le 28 novembre 2018.

⇒ Mme VAIL, Adjointe au maire, informe que la livraison des sapins est prévue le 19 novembre à Saint-Agnan-sur-erre.

⇒ M. KÄSER, Maire délégué du Theil-sur-Huisne, indique que le projet de centrale photovoltaïque est toujours en cours.

Par ailleurs, il précise qu'un rendez-vous est fixé le 14 novembre afin de mettre en place des merlons « route de la Tuterie » pour ralentir l'eau dans le fossé en cas de fortes pluies.

Enfin, il indique que, suite au départ d'un médecin, il souhaiterait qu'une démarche soit faite afin de trouver un nouveau médecin. Madame le Maire précise que les démarches sont en cours en lien avec la Communauté de Communes.

⇒ M. GOULET, maire-délégué de Saint-Agnan-sur-erre, indique qu'une commission « Urbanisme » est prévue le 19 novembre concernant l'étude pour le lotissement « Résidence de l'Arcis » sur la commune déléguée de Mâle.

⇒ Mme TURMEL, Adjointe au maire, fait le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil communautaire.

⇒ M. DUTERTRE, Adjoint au maire, remercie toutes les personnes qui ont assisté au centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale.

La rédaction du prochain bulletin municipal est en cours.

⇒ Organisation du comice : une réunion est prévue le 23 novembre prochain, au foyer-logement.

Prochaines réunions :

**Commission du personnel : le 3 décembre 2018 à 14 h,
Conseil d'Administration du CCAS : le 3 décembre 2018 à 18 h,
Prochain Conseil municipal : le 11 décembre 2018.**

LA SEANCE EST LEVEE A 21 HEURES 30.

Fait et délibéré ce jour,

Le secrétaire de séance,
M. GUY Julien

Le Maire,
Mme Martine GEORGET

gea

